



Contravention non transmise par l'employeur

Par Jmass

Bonjour, jusqu'à septembre je travaillais pour une entreprise de livraison. En mai j'ai été flashé par un radar pour excès de vitesse mais je ne m'en suis pas rendue compte. Mon patron ne m'a jamais prévenue, alors que je viens d'apprendre qu'il a envoyé une contestation de l'amende en indiquant que c'était moi qui conduisais et non lui. Je n'étais pas au courant de tout ça jusqu'à recevoir hier en recommandé une amende majorée pour impayé. Comment faire pour indiquer que je n'avais pas été mise au courant? Est-ce que je dois quand même payer la majoration? Merci

Par janus2

Bonjour,
Si votre employeur a contesté en vous dénonçant comme conducteur, un nouvel avis de contravention a été édité à votre nom et envoyé à votre intention. Qu'est-ce qui pourrait expliquer que vous ne l'avez pas reçu ?